



Justice

Maison d'arrêt de Laval : 2,53 détenus pour une place

Ouest-France, dans son édition du 7 juillet 2005, dresse un bilan de l'occupation des maisons d'arrêt et centres de détention dans les Pays-de-la-Loire, au 1^{er} juillet 2005 : « 1 756 détenus au 1^{er} juillet dans la région des Pays-de-la-Loire – Des maisons d'arrêt surchargées ».

Les six maisons d'arrêt sont surpeuplées. C'est au Mans que la situation est la plus défavorable, et ensuite à Laval : 137 détenus pour 54 places, soit 2,53 détenus pour une place.

Ouest-France précise que les maisons d'arrêt accueillent tous les détenus : « *Ceux en attente de jugement, ceux qui ont été jugés et dont le reliquat de la peine ne dépasse pas un an, mais aussi les condamnés à une longue peine qui attendent leur orientation dans un centre de détention* ». C'est dans ces établissements, précise *Ouest-France*, que le problème de la surpopulation est le plus criant : la règle « un homme, une cellule » n'est respectée que dans les centres de longues peines.

Aucune intimité, même aux toilettes !

La rédaction départementale est allée plus loin. Elle a manifestement obtenu l'autorisation d'entrer dans la maison d'arrêt de Laval et c'est un reportage en trois volets qu'elle propose, essentiellement sous la signature de Véronique Germond, dans ses éditions des 12, 13 et 14 juillet. Une page complète, les 12 et 13 juillet, avec photos en couleurs (Jean-Michel Niester). Tout en donnant la parole aux différents acteurs de la prison ⁽¹⁾, *Ouest-France* aborde, dans le premier volet, l'organisation de « *la vie quotidienne dans une prison surpeuplée en permanence* ». Dans le deuxième volet, *Ouest-France* publie le témoignage de Jérôme, 20 ans, qui purge une peine de dix-huit

mois. Enfin, le troisième volet pose la question : « *Que font les parlementaires mayennais pour la maison d'arrêt de Laval ?* » Ce troisième volet n'est pas réellement le plus intéressant. Bien sûr, députés et sénateurs mayennais connaissent la situation de la maison d'arrêt... Mais après ? On comprend seulement qu'un parlementaire fait la loi, mais comme l'évoque François Zocchetto, il n'est pas toujours facile de la faire appliquer.

Dans le premier volet, pour évoquer l'organisation de la vie quotidienne, Véronique Germond décrit les cellules du « Petit quartier », récemment rénovées, réservées aux condamnés ou prévenus qui travaillent et à ceux qui sont âgés, ainsi que les cellules du « Grand quartier », qui attendent des travaux de rénovation. Même dans celles du « Petit quartier », le coin toilette avec les WC est en panneaux modulables : « *Aucune porte en dur n'a été prévue pour préserver l'intimité du détenu aux toilettes* »... Le troisième volet rappelle que 40 % des détenus lavallois sont en attente de jugement. Il souligne la « *promiscuité* » à laquelle ils sont soumis, « *dans des conditions d'hygiène qui interpellent : deux ou trois détenus dans des cellules de 9m²* »... Alors que théoriquement, rappelons-le, la loi garantit une cellule individuelle à tout détenu...

Bravo à *Ouest-France* qui renoue ici avec une ancienne tradition de grands reportages.

⁽¹⁾ – Dont Denise Garot, visiteuse de prison et présidente de l'Association socioculturelle de la maison d'arrêt. Elle déclare notamment : « *La société est dure, elle aussi, avec les anciens détenus sortis de prison. Ils ont pourtant payé leur dette à la société, mais restent marqués au fer rouge. Le regard est encore plus dur, et la peur du détenu persiste. En les rencontrant à la maison d'arrêt, j'ai appris à les connaître* ».



De nouveau moins de 7 000 demandeurs d'emploi

Fin avril 2005, en données observées ⁽¹⁾, la Mayenne compte 6 792 demandeurs d'emploi de catégorie 1 ⁽²⁾, soit une baisse importante de 6,5 % en un mois ⁽³⁾. Cependant, par rapport à avril 2004, le chômage augmente de 0,7 % en Mayenne, mais de 2,1 % en Maine-et-Loire, de 3,4 % en Sarthe et de 5,9 % en Vendée. L'évolution annuelle est négative uniquement en Loire-Atlantique (- 0,9 %).

La baisse du chômage en avril 2005, en Mayenne, a légèrement plus bénéficié aux hommes (- 7,1 %) qu'aux femmes (- 5,8 %) et, par ailleurs, plus particulièrement aux jeunes de moins de 25 ans (- 9,4 %).

La Mayenne continue à se distinguer, parmi les cinq départements ligériens, pour sa part particulièrement élevée de jeunes de moins de 25 ans dans l'effectif total (21,3 %), mais aussi pour sa part, plus faible que dans les quatre autres départements des Pays-de-la-Loire, de chômeurs de longue durée (22,0 %). Quant à la part de femmes (50,8 %), le département de la Mayenne occupe une place au milieu, entre d'une part la Vendée et le Maine-et-Loire (taux plus élevé) et d'autre part la Sarthe et la Loire-Atlantique (lesquelles affichent un taux moins élevés).

Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)
données observées – cat. 1 à 8 – Mayenne

	Mars 2005	Avril 2005	Variation	
			absolue	relative
DEFM cat. 1 ⁽²⁾	7 262	6 792	- 470	- 6,5 %
Hommes	3 602	3 345	- 257	- 7,1 %
Femmes	3 660	3 447	- 213	- 5,8 %
< 25 ans	1 596	1 446	- 150	- 9,4 %
25 à 49 ans	4 769	4 490	- 279	- 5,9 %
50 ans ou plus	897	856	- 41	- 4,6 %
CLD ⁽⁴⁾	1 607	1 491	- 116	- 7,2 %
DEFM 2 et 3 ⁽⁵⁾	3 107	2 972	- 135	- 4,3 %
DEFM 4 ⁽⁶⁾	1 098	1 067	- 31	- 2,8%
DEFM 5 ⁽⁷⁾	518	589	+ 71	+ 13,7%
DEFM 6, 7 et 8 ⁽⁸⁾	2 685	2 865	+ 180	+ 6,7 %
Total DEFM 1 à 8	14 670	14 285	- 385	- 2,6 %

Source : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Pays-de-la-Loire (DRTEFP), *Marché du travail et politiques de l'emploi*, bulletin n° 4/2005 d'avril 2005 et bulletins antérieurs.

La pensée hebdomadaire

« La prison punit. Au-delà même, sans doute, de ce qui conviendrait. L'incarcération devrait être exclusivement une privation de liberté. Elle est le plus souvent en France une privation de dignité. Tout a été dit sur la surpopulation carcérale. On sait la saleté, les violences, notamment sexuelles, la cohabitation entre les grands voyous et les petits délinquants. Les suicides sont courants. Et cela semble renforcer chez les détenus un sentiment de haine de la société ».

Francis Teitgen, « La prison, école de la récidive » (éditorial), *Ouest-France* du 1^{er} juillet 2005.

⁽¹⁾ – Soit les chiffres effectivement comptabilisés, à la différence des données corrigées des variations saisonnières (CVS).

⁽²⁾ – Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein.

⁽³⁾ – Pour les évolutions du chômage en mars 2005, voir *La Lettre du CEAS* n° 202 de mai 2005 (p. 10), et pour celles en février 2005, le *CEAS-point-com* n° 125 du 22 avril 2005.

⁽⁴⁾ – Chômeurs de longue durée (plus d'un an).

⁽⁵⁾ – Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps partiel (cat. 2), à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (cat. 3).

⁽⁶⁾ – Personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi.

⁽⁷⁾ – Personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi.

⁽⁸⁾ – Demandeurs d'emploi non disponibles (ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois), à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée et à temps plein (cat. 6), à temps partiel (cat. 7), à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (cat. 8).